

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT MOSELLE

COMMUNE METZ

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

N° 1 : Hôtel de Ville.

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : LA MODIFICATION n° 8 DU PLAN LOCAL
D'URBANISME DE LA VILLE DE METZ



REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : MODIFICATION n° 8 du Plan Local d'Urbanisme
de la ville de METZ

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 2017-EPU/PLU-02 en date du 13/03/2017 de

M. le Maire de : la Ville de METZ

M. le Préfet de :

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

M. PHILIPPE SOL qualité Commissaire Enquêteur titulaire

Membres titulaires : M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

Membres suppléants : M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 03/04/2017 au 05/05/2017

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Mairie de METZ

Autres lieux de consultation du dossier : Mairie de Quartier de BORNLY-GRIGY

Registre d'enquête :

comportant 24 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

la Mairie de METZ, à la Mairie de Quartier de Borny-Grigy et au Pôle Urbanisme

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : la MAIRIE DE METZ, à la MAIRIE DE QUARTIER DE BORNLY-GRIGY ET AU POLE URBANISME

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les 15 avril à la Mairie de METZ de 9h00 à 12h00 et de _____ à _____

les 19 avril à la Mairie de BORNLY-GRIGY de 15h00 à 18h00 et de _____ à _____

les 26 avril à la Mairie de BORNLY-GRIGY de 15h00 à 18h00 et de _____ à _____

les 05 mai à la Mairie de METZ de 16h00 à 19h00 et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

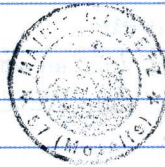
une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Les 03 avril 2017 de _____ heures à 8 heures 00

Observations de M⁽¹⁾

Monsieur LIOGER, Premier Adjoint chargé de l'urbanisme et de l'aménagement ouvre le registre de la modification n° 8 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de NETZ.



Le jour le Samedi 15 Avril 2017 M⁽¹⁾ Philippe SOL, Commissaire Enquêteur, nommé par ordonnance du Tribunal Administratif de Strasbourg n° 17000034/17, pour exercer l'Enquête Publique sur le projet de modification n° 8 du Plan Local d'Urbanisme de la ville de NETZ, ouvre une première séance au sein de Netz (Mairie de Netz) à 9h00 et se termine à 12h00.

L'Enquête Publique ayant ~~été~~ débattue le 9 Avril 2017, je constate à ce jour qu'il n'y a pas d'observations d'intérêt dans le présent registre d'Enquête Publique et que je n'ai pu avoir de remarques particulières.

Toutefois, j'ai fait au registre deux copies illustrant des PA et qui ont été transmis par le service Urbanisme de la ville les projets concernés sont référencés par les numéros suivants au Registre d'Enquête
1/ - de la Commune d'Agriculture de Netz : REF: 170415 - 01
2/ - de la Commune d'Agro Netz Netropole : REF: 170415 - 02.



PS

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Vous trouverez ci-dessous mes remarques sur la modification n°8 du plan local d'urbanisme de la ville de Nety. Je vous prie de bien vouloir les prendre en considération.

La modification du P.L.U. réduit la zone de plantation existante et est créé pour couper des arbres et bétonner les espaces verts. Des terrains de sport vont être également supprimés. Cela porte atteinte à l'environnement et à l'intérêt des habitants.

Seules cent cinq places de parking sont prévues. Les places publiques alentours sont occupées quotidiennement par les riverains, habitants, établissements scolaires et institutions. Parmi les nuisances prévisibles pour le voisinage, se pose le problème du stationnement des véhicules pour les 1500 usagers.

La modification du P.L.U. vise à porter la hauteur de construction jusqu'à 35 mètres pour un élément architectural à valeur de signal, le futur minaret.

Cette disposition nuit à l'unité des lieux.

Je demande la publication des informations absentes dans le dossier d'enquête : Plans et façades du permis de construire.

Cordialement.

Cire Marie-Thérèse

Monsieur Dougue Jean.

REI-02

le 29/4/2017

Monsieur le Commissaire-Inspecteur,

Come cette modification du PLU est destinée à faciliter la construction de la future Grande Mosquée de Metz, je m'interroge sur l'accès à ce futur édifice et sur le nombre de places de stationnement qui vont être réalisées.

Aussi je note que la station la plus proche de Metz est assez éloignée de l'objet - je note également qu'il n'existe pas à proximité de l'objet de parc public et/ou privé de stationnement pouvant pallier à une insuffisance d'aires de stationnement lorsque, conformément à l'article L 151-33 du Code de l'urbanisme, le réajustement du PLU impose la réquisition de telles aires.

Je m'interroge enfin sur la hauteur de construction autorisée qui passe de 17 mètres à 35 mètres.

Voici exposées mes réserves et mes interrogations sur ce projet de modification.
Recevez mes salutations distinguées.

*NON A LA CONSTRUCTION
DE MOSQUEE
L.05. 2017

REI-03

le 3/4/2017 - ^{REI-04} Il y a déjà des édifices abandonnés de cultes hindous - les objecteurs de la commune pensent à cette construction.
Daniel Delhaye, 34 Route de Wipry.
57050 Metz.

RS

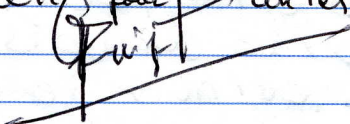
REI-05

Je conteste la modification du PLU pour les raisons suivantes :

- trop grande réduction de la zone de plantation existante et des espaces verts pour une ville qui se dit "ville jardins";
- un stationnement de 500 places prévues pour un potentiel de 1500 usagers,

- la hauteur de construction passe de 17 mètres à 35 mètres soit le double. Il y aura nuisance à l'unité des lieux,

enfin le dossier d'enquête ne contient ni plans et ni façades des permis de construire. Je demande la publication de ces informations. Un dossier d'enquête pour un tel dossier n'est pas sérieux car trop court. 2 mai 2017



3 mai 2017

REI-06

Opposé à la construction de la Mosquée, imposé par Monsieur Gros, sans aucune consultation de experts



Ch. FOSSIER

alvina LANG

Je suis contre la modification du PLU Metz devient Ville Beton au lieu Ville Verte. Réduction des zones vertes et bétonnage des espaces vert et terrain de Football. Cette modification entraîne la construction jusqu'à 35m de hauteur pour une architecture qui ne convient pas à notre région. De toute façon je suis contre une construction financée par les pays Arabe le 4 mai 2017 et dont le terrain est financé par les contribuables du département.



REI-07

REI-58

Contestation contre le PLU n° 8/131
pour l'authorisation concernant la
mosquée à Borny pour les motifs
suivants ;

- défiguration des espaces verts
- la hauteur d'élévation supplémentaire de 35m signe d'une imposition de cette religion
- mode de voisinage futur concernant le groupement (accentue le ghetto cote Borny)
- les emplacements des riverains seront "diminués" lors de leur "réunion"

donc opposition ferme pour ce PLU
Patricia Mouton

Je suis contre la modification du PLU
et contre la construction de la
Mosquée à BORNy

Catherine Zinnermann

REI-09

IDEM D. DUBINSKI

REI-10

AS

Le jour le vendredi 5 mai 2017, j'ai Philippe SOL, Commissaire
Enquêteur, avec une quatrièm^e et dernière permanence au
l'hôtel de ville de Metz à 16^h30 pm aller jusqu'à 19^h00.

1/ Je constate en cours une permanence pour 9 observations
nouvelles act - té portés au Registre d'Enquête depuis une
permanence à l'hôtel de ville.

2/ De mon côté j'ai une première décontaminée d'un permis
de construire pour Paul Brixivelle que j'ai annulé le jour
au Registre d'Enquête sans la référence: REF-170103-01

3/ En prenant une permanence, j'ai trouvé dans le Registre
d'Enquête un permis accordé au Commissaire Enquêteur en
son nom. Je l'ai annulé et annulé le jour au Registre
d'Enquête sans la référence: REF-170101-06. Le permis
est anonyme.

4/ Pendant une permanence, un employé de la ville m'a
remis une enveloppe contenant des permis accordés
au Commissaire Enquêteur et sans avis. Je les ai
annulés au Registre d'Enquête sans la référence:

x 12 permis / cachet de la Poste du 02/05/2017.
Révisés au Registre d'Enquête REF-170502-07
à REF-170502-18

x 4 permis / cachet de la Poste du 03/05/2017.
Révisés au Registre d'Enquête REF-170503-10
à REF-170503-22

x 5 permis / cachet de la Poste du 04/05/2017.
Révisés au Registre d'Enquête REF-170504-23
à REF-170504-29



REI-14

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

La présente enquête ne figure pas sur le portail électronique du net lié aux enquêtes publiques comme précisé par la législation en vigueur (ordonnance 2016-1060 récemment mise en application)

La modification de PLU proposée présente, au vu du projet, des risques sérieux de nuisances et d'atteinte à l'environnement (limite de hauteur, surface de parking, destruction de surface arborée ...) aux quels je suis opposé.

En conséquence, vous serait-il possible :

1°) de procéder à une prolongation d'enquête comme l'autorise le législateur en pareil cas (atteinte à l'environnement)

2°) de procéder (dans le cadre de la publicité liée à cette prolongation) à la mise en place électronique de l'enquête avec registre d'enquête dématérialisé

Avec mes remerciements,

Mylène BOUAY J.C.



Monsieur le Commissaire Enqueteur, **RET-12**

Je suis opposée à la construction de la Mosquée
là où l'on veut l'implanter.

- Trop près de maisons de retraite qui affecterait le quotidien des personnes âgées.
- Trop près de l'hôpital (CLAUDE BERNARD) cela nuirait au bien être des malades.
- Prendrait un terrain où se trouve un terrain de sport et où des arbres plus que centenaires seraient abattus.

Il y a sur Borony suffisamment de terrain de jeux qui pourraient être utilisés et au plus près des habitants de Borony qui auraient plus proche de chez eux leur lieu de culte.

De plus, quelque soit l'endroit, la hauteur de ce bâtiment n'est pas dans les normes de la hauteur des bâtiments environnants.

Avec mes remerciements.

M^{me} SERRIERE Claude

Monsieur le Commissaire Enqueteur,

RET-13

Je suis opposé à la construction de la Mosquée envisagée
à l'emplacement désigné au raison :

- de la proximité de maisons de retraite et d'un hôpital
- du fait de la suppression de plantations et de terrain de sport, de la création de parking

Je suis particulièrement contre la hauteur projetée du minaret, il devra être limité à la hauteur des bâtiments environnants.

Avec mes remerciements.

M^r WISSER Claude

REI-14

Netz, le 05 mai 2017

Je, sous-signé, René SIBOURG, m'oppose à la modification du plan d'urbanisme concernant la zone UYEB3 compte tenu du non respect de l'environnement initialement prévu.

Sibourg

REI-15

Netz, le 5 mai 2017

Je soussignée Danielle Kempf m'oppose à la modification du Plan d'urbanisme concernant les zones UYEB3 compte tenu du non-respect de l'environnement initialement prévu dans le cadre des règlements de l'urbanisme.

Kempf

JE soussignée THOMAS Bénaïche

REI-15

DECLARE ETRE CONTRE LA

MODIFICATION N°8 DU PLU

ZONE UYEB3 PAR LES RAISONS

SUIVANTES

1) QUE SOIT LAISSÉ UN

BS

EQUIPEMENT SPORTIF ET D'ESPACES VERTS
UTILE DANS UN QUARTIER D'HABITATIONS
COLECTIVES AVEC UNE FORTE POPULATION,
BEAUCOUP DE JEUNES ET UN BESOIN
DE LAISSER L'ENCRASSEMENT ECOLOGIQUE
DANS UN QUARTIER POLITIQUE
DE LA VILLE DE METZ

2) CONTRE CETTE MODIFICATION
QUI VA DETRUIRE L'HOMOGENEITE AVEC
LA HAUTEUR ET L'ARCHITECTURE DES
BATIMENTS EXISTANT DEJA DANS
LE PAYSAGE VOISINAGE.

3) NE PAS LIBERER LES
REGLES D'URBANISME QUI DONNE
L'ASPECT PAYSAGE ET PATRIMONIAL
D'UN ENSEMBLE URBAIN EXISTANT.

4) RESPECTER la Loi Barloz 2003
SE LOUENS
QUI DONNE L'ENCADREMENT QUI
PRESERVE L'ENVIRONNEMENT ET SA MISE
EN VALEUR.

5) UN PLU REPRESENTE UNE
PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT
URBAIN - IL REPRESENTE L'INTERET
GENERAL. OR, LE PLU NE DOIT

PAS ÊTRE MODIFIÉ PAR DES RAISONS
D'ORDRE D'INVESTISSEMENT PRIVÉ
6) IL Y A TROP DE MODIFICATION
DE PLU QUI DESTABILISE
L'URBANISME À DÉTÉ EN CRÉANT
TROP DE ZONE CONSTRUCTIBLES
ET UNE SURDENSIFICATION
URBAINE.

ce 05/11/2017 Zéranque THOMAS

REI-7 Je m'oppose à la modification 8 du PLU
pour la zone UY23 - non au minaret.

Sur la grande Mosquée cathédrale, je souligne
le dangerosité qu'il y a à regrouper 1500
personnes dans un même lieu de prière
où nous ne pouvons pas pénétrer, non aux
transats catholiques.

5 mai 2017

Amant

REI-14

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

La présente enquête ne figure pas sur le portail électronique du net lié aux enquêtes publiques comme précisé par la législation en vigueur (ordonnance 2016-1060 récemment mise en application)

La modification de PLU proposée présente, au vu du projet, des risques sérieux de nuisances et d'atteinte à l'environnement (limite de hauteur, surface de parking, destruction de surface arborée ...) aux quels je suis opposé.

En conséquence, vous serait-il possible :

1°) de procéder à une prolongation d'enquête comme l'autorise le législateur en pareil cas (atteinte à l'environnement)

2°) de procéder (dans le cadre de la publicité liée à cette prolongation) à la mise en place électronique de l'enquête avec registre d'enquête dématérialisé

Avec tous mes remerciements,

Mylène BOUAY J.C.



Monsieur le Commissaire Enqueteur, **RET-12**

Je suis opposée à la construction de la Mosquée
là où l'on veut l'implanter.

- Trop près de maisons de retraite qui affecterait le quotidien des personnes âgées.
- Trop près de l'hôpital (CLAUDE BERNARD) cela nuirait au bien être des malades.
- Prendrait un terrain où se trouve un terrain de sport et où des arbres plus que centenaires seraient abattus.

Il y a sur Borny suffisamment de terrain de jeux qui pourraient être utilisés et au plus près des habitants de Borny qui auraient plus proche de chez eux leur lieu de culte.

De plus, quelque soit l'endroit, la hauteur de ce bâtiment n'est pas dans les normes de la hauteur des bâtiments environnants.

Avec mes remerciements
M^{me} SERRIERE Claude

Monsieur le Commissaire Enqueteur, **RET-13**

Je suis opposé à la construction de la Mosquée envisagée
à l'emplacement désigné au raison :

- de la proximité de maisons de retraite et d'un hôpital
- du fait de la suppression de plantations et de terrain de sport, de la création de parking

Je suis particulièrement contre la hauteur projetée du minaret, il devra être limité à la hauteur des bâtiments environnants.

Avec mes remerciements.

M^l WISSER Claude

REI-14

Netz, le 05 mai 2017

Je soussigné René SIBOURG m'oppose à la modification du plan d'urbanisme concernant la zone UYEB3 compte tenu du non respect de l'environnement initialement prévu.

Sibourg

REI-15

Netz, le 5 mai 2017

Je soussignée Danielle Kempf m'oppose à la modification du Plan d'urbanisme concernant les zones UYEB3 compte tenu du non-respect de l'environnement initialement prévu dans le cadre des règlements de l'urbanisme.

Kempf

JE soussignée THOMAS Béatrice

REI-15

DECLARE ETRE CONTRE LA

MODIFICATION N°8 DU PLU

ZONE UYEB3 PAR LES RAISONS

SUIVANTES

1) QUE SOIT LAISSÉ UN

BS

EQUIPEMENT SPORTIF ET D'ESPACES VERTS
UTILE DANS UN QUARTIER D'HABITATIONS
COLECTIVES AVEC UNE FORTE POPULATION,
BEAUCOUP DE JEUNES ET UN BESOIN
DE LAISSER L'ENCRADRE ECOLOGIQUE
DANS UN QUARTIER POLITIQUE
DE LA VILLE DE METZ

2) CONTRE CETTE MODIFICATION
QUI VA DETRUIRE L'HOMOGENEITE AVEC
LA HAUTEUR ET L'ARCHITECTURE DES
BATIMENTS EXISTANT DEJA DANS
LE PAYSAGE VOISINAGE.

3) NE PAS LIBERER LES
REGLES D'URBANISME QUI DONNE
L'ASPECT PAYSAGE ET PATRIMONIAL
D'UN ENSEMBLE URBAIN EXISTANT.

4) RESPECTER la Loi Barloz 2003
SE LOUENS
QUI DONNE L'ENCADREMENT QUI
PRESERVE L'ENVIRONNEMENT ET SA MISE
EN VALEUR.

5) UN PLU REPRESENTE UNE
PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT
URBAIN - IL REPRESENTE L'INTERET
GENERAL. OR, LE PLU NE DOIT

PAS ÊTRE MODIFIÉ PAR DES RAISONS
D'ORDRE D'INVESTISSEMENT PRIVÉ
6) IL Y A TROP DE MODIFICATION
DE PLU QUI DESTABILISE
L'URBANISME À DÉTÉ EN CRÉANT
TROP DE ZONE CONSTRUCTIBLES
ET UNE SURDENSIFICATION
URBAINE.

ce 05/11/2017 Zéranque THOMAS

REI-7 Je m'oppose à la modification 8 du PLU
pour la zone UY23 - non au minaret.

Au la Grande Mosquée Cathédrale, je souligne
la dangerosité qu'il y a à regrouper 1500
personnes dans un même lieu de prière
où nous ne pouvons pas pénétrer, nous autres
Français catholiques.

5 mai 2017

Amant

REI. 18

Metz, le 5 Mai 2017

Monsieur l'enquêteur,

Vous trouverez ci-dessous mes remarques sur la modification n° 8 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Metz.
Je vous prie de bien vouloir les prendre en considération.

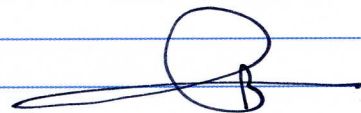
- La modification du PLU réduit la zone de plantation existante et conduira à couper des arbres ainsi qu'à bétonner des espaces verts. Des terrains de sport vont être également supprimés. Cela porte atteinte à l'environnement et à l'intérêt des riverains.

- Seules 105 places de parking sont prévues. Les places publiques situées aux alentours sont occupées quotidiennement par les habitants du quartier et par les employés travaillant dans les établissements scolaires et institutions à proximité. Parmi les nuisances prévisibles pour le voisinage, se pose le problème du stationnement des véhicules pour les 1500 usagers.

- La modification du PLU vise à porter la hauteur de construction jusqu'à 35 mètres pour un "élément architectural à valeur de signal": le futur minaret. Cette disposition nuit à l'unité des lieux. Je demande la publication des informations absentes dans le dossier d'enquête: plans et façades du permis de construire.

Respectueusement

Benoît



Le jour Vendredi 5 Juin 2017 à 19h30,
Monsieur Philippe SOL, Commissaire Enquêteur
désigné par le Tribunal Administratif de Strasbourg
en date du 22/03/2017, par l'ordonnance n° E 17000034/67
se trouve le présent Régistre n° 01 qui était déposé à
l'Hôtel de Ville de Neuhay dans le cadre de l'enquête publique
pour le projet de qualification du Plan local d'urbanisme
de la Ville de Neuhay.

Le content à la date du Régistre :

1/ le Régistre a fait l'objet de 18 observations
Venues de la page 8 à la page 13.

2/ 39 copies de ces listes ont été annexées
au présent Régistre.



Le 05 mai 2017 à 19^h 30 heures →

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), Philippe SOL - Commaire Enquêteur déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 33 jours jours consécutifs, du 05 mai 2017 au 05 mai 2017.
de _____ heures _____ à _____ heures _____ et
de _____ heures _____ à _____ heures _____

Les observations ont été consignées au registre

par 18 personnes (pages n° 3 à 13).
N° 01 de l'Hotel de Ville de AB / Siège de l'Enquête publique

En outre, j'ai reçu 39 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

- 1 lettre en date du _____ de M _____
- 2 lettre en date du _____ de M _____
- 3 lettre en date du _____ de M _____
- 4 lettre en date du _____ de M _____
- 5 lettre en date du _____ de M _____
- 6 lettre en date du _____ de M _____

signature



Le 05 mai 2017 à 19^h 30 heures →

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), Philippe SOL - Commaire Enquêteur déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 33 jours jours consécutifs, du 05 mai 2017 au 05 mai 2017.
de _____ heures _____ à _____ heures _____ et
de _____ heures _____ à _____ heures _____

Les observations ont été consignées au registre

par 18 personnes (pages n° 3 à 13).
N° 01 de l'Hotel de Ville de AB / Siège de l'Enquête publique

En outre, j'ai reçu 39 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

- 1 lettre en date du _____ de M _____
- 2 lettre en date du _____ de M _____
- 3 lettre en date du _____ de M _____
- 4 lettre en date du _____ de M _____
- 5 lettre en date du _____ de M _____
- 6 lettre en date du _____ de M _____

signature



Le présent registre ainsi que les 39 pièces
qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins,

le 03 Juin 2017
à M Antoine Dominique GROS, Maire de St

(Voir mentions de clôture en page 21)

**RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
SONT ANNEXÉS AU PRÉSENT REGISTRE**



[Handwritten signature]

